

Séance publique du 26 février 2001

Délibération n° 2001-6268

commission principale : développement économique et grands projets

objet : **Commission européenne - Eurocités - Coordination par la Communauté urbaine d'un réseau thématique sur la gouvernance urbaine intégrée pour la ville de demain (INTERACT) - Candidature déposée dans le cadre du 5° programme-cadre de recherche et de développement, commission européenne, DG recherche**

service : Secrétariat général - Mission prospective et stratégie

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 février 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le réseau européen thématique INTERACT a pour objectif l'élaboration d'une grille de gouvernance urbaine intégrée pour aider les villes à mettre en œuvre leurs stratégies de développement.

Nombreuses sont les villes européennes qui ont engagé une démarche stratégique cherchant à intégrer des objectifs complexes comme la croissance économique, l'intégration sociale, la qualité de vie et le respect de l'environnement. Le groupe de travail Eurocités-EDURC sur les stratégies de développement des métropoles européennes, réunissant quinze villes européennes, a permis d'avancer collectivement sur les méthodes d'élaboration d'un plan stratégique, sur les outils pour définir un projet partagé permettant à la ville de développer une bonne cohésion interne et de s'affirmer dans la compétition européenne.

La conférence Eurocités Métropoles européennes en projet (18 et 19 septembre 2000), portée par la communauté urbaine de Lyon, a montré que l'enjeu pour les villes est aujourd'hui la mise en œuvre de ces plans stratégiques, qui se déclinent en actions complexes et multisectorielles. Au-delà de la validation politique des plans stratégiques, le succès de leur mise en œuvre dépend fondamentalement de l'amélioration de la gouvernance urbaine, c'est-à-dire l'amélioration de la capacité de plusieurs départements de l'administration, d'institutions ou de partenaires de la société civile à travailler ensemble pour mettre en œuvre les stratégies.

A nouveau une quinzaine de villes européennes (Anvers, Birmingham, Brno, Budapest, Gênes, La Haye, Lyon, Malmö, Munich, Turin, Utrecht, Venise, Vienne,...) souhaitent travailler ensemble sur cette thématique.

La capacité à travailler collectivement dépend du développement de nouveaux outils de management (mécanismes, processus) ou de l'amélioration des outils existants.

La mise en œuvre d'un plan stratégique nécessite :

- des outils de suivi sur le long terme de manière à conserver le caractère intégré du plan stratégique et permettre sa mise à jour permanente,
- des outils de mobilisation permanente des énergies locales au service d'actions concrètes, sur le plan opérationnel.

L'amélioration de la gouvernance urbaine se heurte à de nombreux freins, dus principalement à la culture de management en place. Ces freins peuvent être regroupés en trois catégories :

- freins à la compréhension qui gênent la réflexion stratégique globale et la prise de décisions opérationnelles,
- freins à l'action qui gênent la mise en œuvre des actions stratégiques et réduisent les dynamiques opérationnelles,
- freins à la coordination qui empêchent la cohérence dans le choix des axes stratégiques et dans l'action collective.

L'objectif global du réseau INTERACT est l'élaboration d'une grille de gouvernance urbaine européenne. Il s'agit d'offrir aux villes européennes des clés pour développer des mécanismes de compréhension, des mécanismes pour l'action et des mécanismes de coordination adaptés à leur propre contexte local de manière à améliorer la mise en œuvre des stratégies de développement durable.

Cet objectif global sera décomposé en cinq étapes :

- identification des freins-clés à l'amélioration d'une gouvernance urbaine intégrée. Cette identification sera basée sur une étude de la mise en œuvre de projets existants dans les villes partenaires du réseau thématique,
- analyse des causes à l'existence de ces freins-clés. Ces causes seront répertoriées en trois catégories : causes situationnelles, conjoncturelles et structurelles. L'analyse mettra davantage l'accent sur les causes structurelles, susceptibles de concerner toute ville européenne,
- élaboration de critères de pilotage et de veille des plans stratégiques. Leur objectif est d'évaluer le déroulement de la mise en œuvre des plans stratégiques, à travers des indicateurs objectifs (basés sur les faits) et des indicateurs de perception (basés sur l'évaluation subjective des acteurs et des bénéficiaires du projet),
- élaboration d'un guide de la gouvernance urbaine intégrée, qui aura une fonction pédagogique dans l'administration des différentes villes,
- test et amélioration du guide de la gouvernance urbaine intégrée sur de nouveaux projets des villes partenaires pour prouver son efficacité et son caractère transférable à d'autres villes européennes.

Méthode -

- durée : 3 ans,
- cinq réunions par an organisées dans les villes partenaires. Leur objectif est de produire la grille de management intégré, adaptée au contexte de toute ville européenne. Une des clés de la méthode est de mettre en commun les expériences des villes et leurs bonnes pratiques à partir d'un travail empirique conduit dans les villes avec les acteurs locaux et la recherche (études de cas),
- ces réunions seront complétées par des échanges de fonctionnaires entre les villes (2 à 4 semaines),
- études de cas : parallèlement aux réunions du réseau, les villes partenaires vont analyser la manière dont elles mettent en œuvre un projet particulier, dans le domaine du développement durable. Ce projet devra mobiliser plusieurs départements de l'administration, la recherche et les bénéficiaires du projet. Ce diagnostic empirique servira de base à l'élaboration de la grille de gouvernance intégrée. Dans une seconde phase, cette grille sera testée dans chaque ville partenaire,
- un comité scientifique, composé de chercheurs spécialisés dans les questions de gouvernance urbaine, apportera son expertise (évaluation) et sa contribution (propositions) à l'élaboration de la grille de management intégré.

Le réseau thématique s'accompagnera d'un programme de dissémination large pour permettre la diffusion de la nouvelle culture de management dans les villes partenaires et au-delà :

- des lettres publiées tous les deux mois pour faire connaître de bonnes pratiques de management urbain intégré repérées dans les villes partenaires,
- un site Internet interactif, un guide de la gouvernance urbaine intégrée et un CD-Rom pour diffuser les résultats,
- un programme de formation interne destiné aux cadres A et B pour les sensibiliser à la nouvelle culture de management,
- une offre de formation aux autres villes européennes souhaitant développer les nouveaux outils de management.

Rôle de la communauté urbaine de Lyon -

La communauté urbaine de Lyon, par l'intermédiaire de la mission prospective et stratégie d'agglomération, est coordinateur du projet. La candidature sera déposée en février 2001. Si le projet est retenu, il débutera en novembre-décembre 2001. En attendant, le groupe se réunira dans le cadre de la commission EDURC des Eurocités.

- coordination du réseau thématique par la mission prospective et stratégie d'agglomération : organisation de réunions en partenariat avec les villes d'accueil, production de lettres, rapports intérimaires, comptes-rendus des réunions, gestion budgétaire du projet, rédaction de la grille de management urbain intégré, coordination de la production de la base de données et du CD-Rom, diffusion via le site Millénaire3.com.

Le salaire du coordonnateur principal (chargée de mission à la mission prospective et stratégie d'agglomération) est financé par la commission européenne, de même que tous les frais de coordination (déplacements) et les frais des produits dérivés (newsletters, CD-Rom...),

- coordination de l'étude de cas lyonnaise par la mission prospective et stratégie d'agglomération : suivi du déroulement du projet avec les partenaires internes et externes à la communauté urbaine de Lyon, analyse et diffusion des résultats à l'ensemble du réseau thématique et inversement, information des partenaires de l'étude de cas du produit des échanges entre les villes européennes,

- développement d'un programme de sensibilisation aux nouvelles cultures de management, destiné aux cadres A et B de la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu la conférence Eurocités métropoles européennes en projet qui s'est déroulée les 18 et 19 septembre 2000 ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique et grands projets ;

DELIBERE

1° - Décide de soutenir cette candidature.

2° - Désigne la mission prospective et stratégie d'agglomération - secrétariat général pour suivre et gérer ce dossier en tant que coordinateur du dossier thématique.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,